

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 2

Artikel: Lausanne, le 14 janvier 1871 : question de Savoie : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 14 Janvier 1871.

Question de Savoie.

II.

La conquête du Pays de Vaud était loin d'être assurée à Berne ; le successeur de Philibert-Emmanuel, Charles-Emmanuel, n'avait point renoncé au patrimoine de ses ancêtres. Dès l'année 1580, il commença les hostilités contre Genève qui fut défendue par les milices vaudoises et que le roi de France, Henri III, et la reine d'Angleterre, Elisabeth, prirent sous leur protection. Les succès remportés par le parti catholique, la Ligue, en France, encouragèrent Charles-Emmanuel dans ses nouvelles tentatives. Il fomenta la conjuration de Lausanne en 1588. Plusieurs familles nobles du Pays de Vaud regrettaien la domination du duc de Savoie. Elles projetèrent de lui livrer la ville de Lausanne. Mais les plans des conjurés échouèrent par suite de diverses circonstances et furent entravés par une tempête qui retint sur l'autre rive les troupes savoyardes destinées au débarquement. Le bourgmestre de Lausanne, Isbrand Daux, son fils Georges, d'autres conspirateurs ont le temps de s'enfuir en Savoie. Trois des conjurés, le banneret Tronchet et les frères Espaule subirent le supplice des traîtres. De cette entreprise qui, si elle eût réussi, eut changé entièrement les destinées de notre pays, il nous reste à Lausanne une trace matérielle. « Les fiefs et les domaines des conspirateurs (Verdeil II, 144) furent adjugés à Berne. » Les maisons du bourgmestre de Lausanne, l'une dans le faubourg de l'aile St-Laurent, l'autre dans la rue Madeleine, furent rasées. On voit encore dans ces deux rues l'emplacement de ces maisons formant des impasses. Celui de la Madeleine forme l'impasse entre les numéros cinq et six ; celui de St-Laurent entre les numéros dix-neuf et vingt-trois. »

Berne dut veiller à sa défense ; elle conclut alliance avec le roi de France ; des troupes furent levées et mises sous les ordres du Seigneur de Sancy, ambassadeur de France. Le pays de Gex et le Chablais furent envahis, les troupes de Savoie refoulées de toutes parts. Une partie de l'armée de Sancy, après ces premiers succès, avait couru au secours du roi de France contre la Ligue, et une nouvelle armée des cantons protestants marchait au secours de Genève sous les ordres de l'avoyer de Watteville. Malgré les nouvelles forces dont le duc de Savoie disposait à cette époque, le moment pour Berne était propice.

Elle pouvait s'assurer du Chablais et du pays de Gex et les conserver définitivement à la Suisse. Elle laissa échapper cette occasion ; le parti de la paix, ou plutôt de la peur, l'emporta dans les Conseils de Berne. Au lieu de poursuivre ses avantages, l'avoyer de Watteville temporisa, conclut des armistices, laissa ses troupes déserter et finit par conclure avec Charles-Emmanuel ce traité honteux de Nyon qui souleva l'indignation de la Suisse et de l'Europe protestante.

Les bases de ce traité sont les suivantes :

« Les deux parties contractantes se garantissent mutuellement leurs Etats. Le duc de Savoie s'engage à autoriser l'exercice du culte protestant dans trois endroits des provinces du Chablais et de Gex, qu'il vient de conquérir. Berne abandonne Genève au duc de Savoie et lui promet son appui pour réduire cette ville. Les articles concernant la religion à Genève doivent demeurer secrets.

Notre historien national décrit dans une page éloquente l'effet produit par cette honteuse transaction :

» Cet abandon de Genève eut un immense retentissement dans l'Europe protestante. Un cri d'indignation s'éleva de toutes parts contre les conseils de Berne. Le chef des calvinistes de l'Allemagne, Casimir, Electeur palatin, écrivit à Berne : « Tous les pays, même l'Italie sont pleins de bruits qui accusent votre *vénalité*. » A Lausanne, l'indignation populaire fut portée à son comble. A Berne, on ne rencontrait que des jeunes gens portant à leur cou des chaînes d'oignons, images de ces chaînes d'or qu'on accusait les magistrats de la république d'avoir reçues du duc de Savoie et du roi d'Espagne, pour prix du honteux traité de Nyon. Cinq mille jeunes hommes, dans les bailliages allemands et dans le Pays de Vaud, formèrent une ligue en faveur de Genève. Dans l'Oberland, le peuple demanda qu'on lui livrât les auteurs du traité de Nyon. Dans l'Argovie et le Pays de Vaud, on répandait le bruit que les conseils de Berne voulaient vendre le Pays de Vaud au duc de Savoie, où ce prince rétablirait le papisme. Zurich, Bâle, Schaffhouse envoyait des députés à Berne pour réclamer contre le traité. M. de Silleri, ambassadeur de Henri IV en Suisse, protestait énergiquement contre l'abandon de Genève. L'avoyer de Watteville, auteur du traité de Nyon, ne put résister à ces manifestations. Abandonné, même par ceux qui l'avaient approuvé dans ses concessions à la maison de Savoie, il dut céder devant l'indignation générale, et victime expiatoire, il résigna ses fonctions et se retira dans ses terres, où il mourut de regrets. »

Berne, l'orgueilleuse aristocratie, recula devant cette explosion du sentiment public. Elle daignit consulter ses sujets. Les bailliages allemands ainsi que les communes et les villes du pays romand se prononcèrent unanimement contre le traité de Nyon. Les députés de Vaud réunis en assemblée générale adoptèrent une déclaration dans laquelle nous lisons ces paroles remarquables :

« Accepter un traité qui abandonne Genève, serait renoncer aux anciennes et authentiques promesses de fidélité et d'alliance, jurées avec ceux de notre religion, laquelle Dieu a plantée et soutenue jusqu'ici, et à vue d'œil la bénit et favorise miraculeusement à cette heure plus que jamais, tellelement que venir à reculer ou tourner le dos, serait une trop grande ingratitudo envers Dieu et une tache à jamais ineffaçable envers les hommes. Sans entrer dans toutes les raisons qu'il y a de favoriser Genève, nous supplions vos seigneuries de considérer que cette ville est le plus beau boulevard qu'aient les cantons aux frontières de leur pays... »

Devant ces imposantes manifestations, qui seraient naturelles aujourd'hui, mais qui sont d'autant plus appréciables à une époque où l'opinion d'un sujet ne comptait pour rien, Berne dut céder. Les Conseils prirent la décision suivante :

« L'Avoyer, Petit et Grand Conseil de la ville de Berne ayant considéré les avis de ses sujets, tant des pays allemands et du Pays de Vaud, ainsi que les remontrances, à eux de toutes parts faites, aviserent et décident unanimement de renoncer à S. A. le duc Charles-Emmanuel et au traité conclu avec lui à Nyon. »

Lorsque Graffenried, avoyer de Berne, communiqua cette décision aux députés de Vaud, il les félicita au nom de leurs Excelleuces, et termina en leur disant : *Vous faites toujours prou dans le Pays de Vaud, on le voit bien.*

Cette partie de notre histoire était inséparable de celle de la question de Savoie proprement dite. Nous avons dû y revenir pour expliquer que les mêmes causes qui conseillèrent à Berne d'abandonner Genève à ses ennemis lui firent abandonner aussi le Chablais, le Faucigny et le pays de Gex. Egoïsme, lâcheté et vénalité entrèrent, paraît-il, comme éléments essentiels dans cette funeste détermination. Funeste, disons-nous, car malgré les dernières décisions des Conseils de Berne, cédant devant l'opinion publique irritée, le parti des *timides* dans le Deux Cent de Berne, réussit à l'emporter et finit par déclarer, peu de temps après, à la cour de Turin « que le traité de Nyon, quoique rompu, existait de fait (!) et que si les troupes de S. A. n'attaquaient pas le Pays de Vaud, Berne n'attaquerait pas S. A. de Savoie, dans ses possessions de Gex et du Chablais. »

Mais si la Savoie fut abandonnée, Genève fut sauvée et elle dut en grande partie son salut à l'énergie des communes vaudoises. Lors des récentes fêtes de septembre, dans laquelle nos voisins célébrèrent leur réunion à la Suisse en représentant diverses scènes de leur histoire, un souvenir consacrant cette page honorable pour nous et ces évé-

nements où leur république courut les plus grands périls, n'eût pas été déplacé.

Réponse d'un vieux Breton à son fils.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la *Lettre d'un mobile breton*, de François Coppée, que nous avons récemment publiée.

La pièce que l'on va lire est une réponse faite à cette lettre par un jeune écrivain parisien, qui se trouve accidentellement en province et qui s'est assez heureusement assimilé la forme de Coppée.

O mon fils bien-aimé, ta lettre est donc venue !
Elle a, comme un oiseau, voyagé dans la nue,
Et, comme un jour la manne au pays d'Israël,
Pour nous ranimer tous elle nous vient du ciel.
Quand le facteur parut sur le seuil de la porte,
Ta mère s'arrêta, plus blanche qu'une morte,
Et je saisis la feuille en pâlissant aussi.
Mon enfant sain et sauf, ô doux Jésus ! merci.

Ta lettre et tes baisers sont arrivés dimanche :
Voilà pour quelque temps du bonheur sur la planche,
Et nous pourrons dormir tranquilles, en pensant
Que le Christ imploré protégera l'absent.
Ici, quand on a su que tu venais d'écrire,
Tout le monde a voulu s'enquérir et te lire.
Le vieux sonneur lui-même est venu ce matin :
Il veut faire, dit-il, un immense festin
Le jour où son cadet reviendra de la guerre.
Mais celui qu'il invite est couché dans la terre,
Et je n'ai pas osé détrouper le vieillard.
Pourtant, il apprendra le malheur tôt ou tard.
Qui sait ? Avant la fin de la grande débâcle,
Si Dieu ne vient en aide avec quelque miracle,
Les gars de Saint-Servan mourront jusqu'au dernier.

Dans les camps, le meilleur docteur, c'est l'aumônier.
Crois-moi, celui-là seul a les mains assez sûres
Pour fermer savamment les plus larges blessures.
Entends la sainte messe avant d'aller au feu.
Mon fils, on peut servir la République et Dieu.
Et puis, plus d'un soldat survit à la bataille,
Et tu nous reviendras, n'est-ce pas ? La médaille
Que Monsieur le recteur suspendit à ton cou
Eloignera la balle ou parera le coup.

Nous avons tous les soirs la visite d'Yvonne,
Durant chaque veillée, elle pleure et me donne
Encor plus de soucis que Germaine, ta sœur.
Et surtout ne soit pas jaloux de son danseur,
Il est jugé. Depuis que la France agonise.
Il se cache, et chacun le laisse et le méprise.
Puis on ne danse plus, et l'on reste chez soi.
Ah ! j'oubliais... Yvonne est bien digne de toi,
Elle a mis dans un coin de son bahut de chêne
Ses bagues, son collier, sa croix d'or et sa chaîne,
Et de tous ces bijoux elle n'aime à présent
Que l'humble médaillon dont tu lui fis présent.
Moi, j'ai trouvé cela joli ; car la fillette,
Se sachant fort gentille, était un peu coquette.

Nous nous portons tous bien, je ne sais de nouveau
Que ceci : notre vache est prête à faire un veau.